La violence conjugale désigne des comportements agressifs et violents d'une personne à l'encontre d'une autre, dans le cadre d'une relation de couple actuelle ou passée. Ces comportements menacent l'intégrité physique et psychique de la personne qui en est victime.

IL EXISTE DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCES

- La violence psychologique est une atteinte à l'intégrité psychique de l'autre. Répétition de marques de mépris, dénigrement, insultes, humiliations, etc.
- La violence économique : empêcher l'autre de travailler, contrôler l'argent du ménage, déposséder l'autre de ses revenus, etc.
- La violence physique est une atteinte à l'intégrité physique. C'est la forme la plus identifiable, elle laisse des traces visibles.
- La violence sexuelle : les relations imposées (les viols), les sévices sexuels, la contrainte pornographique et l'exploitation sexuelle.

La violence au sein du couple se développe à travers des cycles dont l'intensité et la fréquence augmentent avec le temps.

Les périodes d'escalade et les phases d'explosion de violence se succèdent, entrecoupées de périodes de rémission durant lesquelles le conjoint minimise les faits, justifie son comportement et promet de ne plus recommencer.

Le couple entame alors une période dite **"Lune de miel"** qui encourage la victime à poursuivre ou reprendre la vie commune.

Cependant, plus le cycle se répète, plus l'emprise sur la victime est forte et plus ces **"Lunes de miel"** sont courtes.

La victime se trouve dès lors quotidiennement exposée aux agressions. Se jugeant souvent responsable de cette violence, il lui devient de plus en plus difficile de s'en dégager.

EN 2013

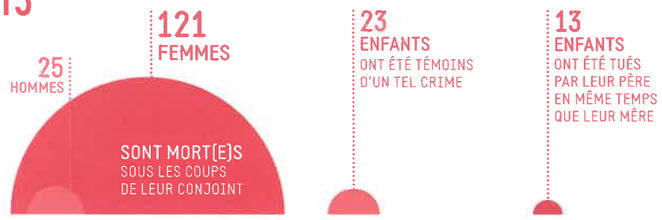

© Cécile Le Petit - www.pluswit.ddb.fr

UN ENFANT TÉMOIN DE VIOLENCES EST EN SITUATION DE DANGER. DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DOIT ÊTRE CONTACTÉ OU LE 119 (24H/24, 7J/7).

PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES PAYS DE FOUGÈRES

VOUS ÊTES CONFRONTÉ(E)S À UNE SITUATION DE VIOLENCES INTRA FAMILIALES ?

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

NOUS REMERCIONS LA PRÉFECTURE D'ILLE ET VILAINE POUR LE FINANCEMENT DE CETTE PLAQUETTE

HÔPITAL

Cellule d'accueil des femmes victimes de violences
*Prise en charge médicale
*Écoute, conseil, orientation

Lundi au vendredi
9h > 17h
Tél. 02 99 17 71 60

RDV le..... à.....
Avec .....

GENDARMERIE & POLICE

*Protéger les personnes et les biens
*Intervenir, constater les infractions
*Recueillir les plaintes, enquêter
*Conseiller les victimes
*Orienter

Commissariat de Fougères
2 référents
Tél. 02 99 94 17 17

Gendarmerie de :
- **Fougères / Louvigné**
  2 référents
  Tél. 02 99 94 25 25
- **Saint Brice en Coglès / Antrain** — *2 référents*
  Tél. 02 99 98 61 05/31 11
- **St Aubin du Cormier**
  2 référents
  Tél. 02 99 39 10 07

RDV le..... à.....
Avec.....

CDAS

*Accueil, écoute
*Orientation, mise en relation partenariale
*Accompagnement individualisé

Lundi au jeudi
9h > 12h30
13h30 > 17h
Vendredi
9h > 12h30
13h30 > 16h15

Fougères Tél. 02 99 94 58 58
St Étienne Tél. 02 99 97 88 66

RDV le..... à.....
Avec.....

VOUS ÊTES CONFRONTÉ(E)S À UNE SITUATION DE VIOLENCES CONJUGALES,

VOUS POUVEZ CONTACTER

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE SITUATION DE VIOLENCES INTRA FAMILIALES

CIDFF

*Informer sur les droits des femmes et des familles
*Accompagnement dans le domaine juridique, social et professionnel

Permanences de la "référente violence" sur le territoire
Tél. 02 99 30 80 89

RDV le..... à.....
Avec .....

PAO

Analyse de la demande d'hébergement en urgence et orientation

Lundi au vendredi
9h > 11h

19, rue Chateaubriand
35300 Fougères

Tél. 02 23 51 16 55
RDV le..... à.....
Avec .....

AIS 35

Aide au victimes d'infractions pénales
*Accueil, écoute et orientation
*Soutien dans les démarches
*Suivi des procédures auprès des services judiciaires

Permanences sur le territoire
Tél. 02 23 50 06 37

RDV le..... à.....
Avec.....

PLATEFORME DÉPARTEMENTALE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES / TÉL. 02 99 54 44 88 · 24H/24 · 7J/7